



# Conseil Municipal

## PROCÈS-VERBAL DU 04 AVRIL 2024

*Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LAVOISIER, Maire, le 04 avril 2024 à 19 h 00 dans la salle du conseil municipal.*

**Étaient présents :** MMS. LAVOISIER Jean-Marie, CAILLEUX Michèle, JULLIEN Thierry, SAGNET Pascale, MIGLIORINI Jean-Pierre, BRISEZ Patricia, PICART Nadine, TALLON Aymeric, LAURE Eugénie, SAGNET Michel, PICART Michel, GRABBERT Anja, DUFOUR Aurélien, MARTIN Marcel, PIERRE Claire, VERSIGNY Ghislaine, BACHELART Jean-Luc, BALAINE Cédric, GESSON Jean-Christian, MOUTIER Alexandra.

**Étaient représentés :** M. DUBOIS Quentin par M. JULLIEN Thierry, Mme HOYNANT Christine par M. BALAINE Cédric, M. MASTELINCK Bruno par M. BACHELART Jean-Luc

**Secrétaire de séance :** Madame CAILLEUX Michèle

*Le Procès-verbal du précédent Conseil municipal a été adopté à la majorité des membres. (20 pour, 1 contre : M. Bruno MASTELINCK, 2 abstentions : Mme LAURE Eugénie, M. BACHELART Jean-Luc).*

### Ordre du jour :

- Approbation du budget communal 2024
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Tarifs de la salle Dransart 2024
- Tarifs de la salle des fêtes 2024
- Tarifs de l'occupation du domaine public 2024
- Tarifs des concessions funéraires 2024
- Tarifs des loyers communaux 2024
- Participation financière de la commune de Béthisy-Saint-Martin pour l'avis des jeunes, ALSH et la police puri-communale
- Participation financière de la commune de Néry pour l'avis des jeunes, ALSH et la police puri-communale
- Participation financière de la commune de Saintines pour la police puri-communale
- Cession d'une parcelle de terrain située Rue de la Fourche

### Questions diverses :

#### Demandes de Madame Eugénie LAURE :

- *Qu'en est-il du nouveau local qui doit accueillir la bibliothèque ?*
- *En ce qui concerne la cantine du Val d'Automne, au vu du nombre d'enfants inscrits croissants à la restauration scolaire et les locaux qui commencent à devenir trop petits, l'aménagement de la pièce se trouvant au dessus du local existant qui devait être réalisé va t-il bientôt voir le jour ?*

Demandes de Monsieur Cédric BALAINE:

- Pourrions-nous avoir connaissance du document DDCS suite à la visite du 26 février ?
- La démolition de l'abri bus a-t-il été enfin programmé afin de permettre aux 4 commerces croisement rue Albert Bocqué et Pasteur de bénéficier de places de parking supplémentaires ?
- Délibération n° 2024/15 : Approbation du budget communal 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 de la commune de Béthisy Saint Pierre arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 27 mars 2024, comme suit :

Dépenses de fonctionnement 3 936 000.00 € et recettes de fonctionnement : 3 936 000.00 €  
Dépenses d'investissement : 5 322 794.14 € et recettes d'investissement : 5 322 794.14 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 936 000.00 €	3 936 000.00 €
Section d'investissement	5 322 794.14 €	5 322 794.14 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 258 794.14 €</b>	<b>9 258 794.14 €</b>

Monsieur MIGLIORINI Jean-Pierre explique les éléments du budget 2024 détaillés en pièce-jointe.

Madame MOUTIER Alexandra demande quels équipements budgétisés en fonctionnement ont vocation à partir en investissements.

Monsieur le Maire lui répond que ce sont des opérations qui seront effectuées en régie. Pour vous donner un exemple concret, en 2023, un des employés des services techniques a remplacé les radiateurs électriques du groupe scolaire du Val d'Automne. Il a passé de nombreuses heures et a consommé de nombreuses fournitures.

Monsieur BACHELART Jean-Luc veut savoir à quoi correspond « les subventions de personnes droit privé ».

Monsieur MIGLIORINI Jean-Pierre lui répond que ce sont les subventions pour les associations.

Monsieur BACHELART Jean-Luc veut savoir quels sont les critères d'obtention d'une subvention.

Monsieur JULLIEN Thierry lui répond que les éléments pris en compte sont : le nombre d'adhérents global et le nombre d'adhérents qui habitent la commune, la participation au forum et au Téléthon, les manifestations organisées sur la commune.

Monsieur BACHELART Jean-Luc veut savoir pourquoi les subventions n'ont pas été diminuées dans les mêmes proportions pour tout le monde.

Monsieur le Maire lui répond que selon les critères en proportions oui, en sommes non. Un certain nombre d'associations cochent toutes les cases et d'autres aucunes.

Monsieur BACHELART Jean-Luc veut savoir pourquoi l'association « Béthisy Patrimoine » a eu une forte baisse ? quels critères ne remplit-elle pas ? Cette association participe au forum des associations, au Téléthon à l'opération du mur, bourse aux jouets.....

Monsieur JULLIEN Thierry lui répond que c'est à cause du peu d'adhérents.

Monsieur le Maire répond que la commission a été juste avec toutes les associations. Proportionnellement à tous les critères retenus. Il rappelle que le FC Béthisy perd 1000€ sur sa subvention. Vu les importants investissements que la commune engage pour ce club.

Monsieur BACHELART Jean-Luc veut faire remarquer que tout augmente. Qu'il est difficile pour les associations d'organiser des manifestations, alors si les subventions baissent tout devient compliqué.

**Monsieur le Maire** répond que la commune ne donne pas que du numéraire aux associations, elle prête des salles gracieusement et met des moyens humains à disposition. Monsieur le Maire informe également que dans le dossier de subvention de l'association « Béthisy Patrimoine » rien n'était chiffré.

**Madame MOUTIER Alexandra** veut savoir si nous avons des redevances pour les émetteurs (Radio-télé diffusion).

**Monsieur le Maire** lui répond que nous n'en avons jamais touché.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres questions sur le fonctionnement ? Il n'y en a pas. Il demande à ce que l'on passe à l'investissement.

**Monsieur MIGLIORINI Jean-Pierre** explique le tableau du reste à réaliser de 2023 sur 2024.

**Madame MOUTIER Alexandra** souhaite savoir combien il y a d'achat de terrain pour 2024.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'il y en a 2. La parcelle du terrain de foot pour les aménagements au stade Maurice Leroy et le terrain Hazard.

**Madame GRABBERT Anja** demande ce que signifie renforcement et mise aux normes EP ?

**Monsieur le Maire** lui répond que c'est l'éclairage public.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions sur le tableau des dépenses ? Il n'y en a pas. Il demande à ce que l'on passe au tableau des recettes.

**Monsieur MIGLIORINI Jean-Pierre** explique le tableau.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions sur le budget ? Il n'en voit pas. Il demande à passer au vote.

**Monsieur BACHELART Jean-Luc** informe Monsieur le Maire que **M. MASTELINCK Bruno** vote contre et qu'il a préparé une intervention. Monsieur BACHELART Jean-Luc n'a pas demandé la parole pour lire cette intervention. Il en remet un exemplaire à Monsieur le Maire. Cette intervention ne pourra pas être mentionnée dans le compte-rendu puisque celui-ci n'existe plus depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Monsieur le Maire demande à Mademoiselle VOLLÉ Valérie d'annexer l'intervention au procès-verbal. Le 10 avril 2024 à 21h28, Monsieur MASTELINCK nous informe qu'il ne souhaite pas nous donner son intervention afin qu'elle soit annexée. (Voir mail joint en fin de PV). Monsieur le Maire en prend bonne note.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'il n'en a pas eu connaissance avant le conseil et que par conséquent il n'apparaîtra pas au procès-verbal.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la commission des finances du 27 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif,

**Après en avoir délibéré**, à la majorité des membres présents et représentés. (**Contres**: LAURE Eugénie, MASTELINCK Bruno, BACHELART Jean-Luc, GESSON Jean-Christian, BALAINE Cédric, HOYNANT Christine).

**APPROUVE** le budget primitif 2024 de la commune de Béthisy Saint Pierre arrêté comme ci-dessus.

#### **Délibération n° 2024/16 : Vote des taux des impôts directs locaux**

Monsieur MIGLIORINI Jean-Pierre présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale pour l'année 2024.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux fixer les taux comme suit :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ? Il n'en voit pas, il demande à passer au vote.

**Après en avoir délibéré**, à la majorité des membres présents et représentés. (Abstentions : MASTELINCK Bruno, BACHELART Jean-Luc)

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16.36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.20 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.06 %

#### **Délibération n° 2024/17 : Tarifs de la salle Dransart 2024**

Vu le Code Général de la fonction publique,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de réviser les tarifs de la salle des Dransart.

Après avoir reçu l'avis favorable de la majorité des membres présents de la commission des finances du 27 mars 2024.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ?

**Madame LAURE Eugénie** et **Monsieur Cédric BALAINE** demandent pourquoi il y a une différence entre « association culturelle » et « association communale ».

**Monsieur JULLIEN Thierry** répond que les associations culturelles sollicitent plus souvent la location de la salle Dransart pour diverses manifestations : théâtre, expositions...alors que les autres non.

**Monsieur le Maire** demande à passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter** à la majorité des membres présents et représentés (**Abstention** : MASTELINCK Bruno)

- Décide d'appliquer les tarifs à compter du 01 avril 2024 comme suit :

<b><u>TARIFS SALLE DRANSART</u></b>	<b><u>LA SALLE</u></b>
ASSOCIATIONS COMMUNALES A CARACTERE CULTUREL	Gratuit 2 fois par an
ASSOCIATIONS COMMUNALES (manifestation non lucrative)	Gratuit 1 fois par an

ASSOCIATIONS COMMUNALES (manifestation lucrative)	500,00 € le week-end
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	750,00 € la journée
PROFESSIONNELS	1 000 € la journée
ENDOMMAGEMENT DESTRUCTION DU MATERIEL OU DE L'ELECTROMENAGER	FACTURE SELON DEVIS
CAUTION	1 000€

### Délibération n° 2024/18 : Tarifs de la salle des fêtes 2024

Vu le Code Général de la fonction publique,

Considérant qu'il y a lieu de rajouter un tarif pour la journée de la location de la salle des fêtes

Après avoir reçu l'avis favorable de la majorité des membres de la commission des finances du 27 mars 2024.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ?

**Monsieur BACHELART Jean-Luc** informe qu'en commission de finances le tarif à la journée n'a pas été évoqué.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'effectivement c'est vrai mais qu'il y a eu plusieurs demandes récentes et que l'on a jugé utile de rajouter cette proposition.

**Madame MOUTIER Alexandra** trouve que la caution demandée n'est pas assez élevée.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'effectivement s'il y a des dégâts, les 500€ demandés ce n'est pas grand-chose. Il propose de la passer à 1000€.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres questions ? Non, il demande à passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à la majorité des membres présents et représentés (**Abstention** : MASTELINCK Bruno)

- Décide que les tables et les chaises de la salle des fêtes ne seront plus sorties de la salle.
- Location en période scolaire : du samedi 9h00 au lundi 9h00
- Location en période des vacances scolaires : du vendredi 19h00 au dimanche 19h00
- Décide d'appliquer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 comme suit :

	WEEK-END
CAUTION	1 000€
PARTICULIERS DE LA COMMUNE	500€
PARTICULIERS EXTERIEURS	1 200€
PARTICULIER DE LA COMMUNE	60€ pour 3 heures (hors week-end et si disponible) 220€ la journée (remise des clés à partir de 8h et retour à 18h au plus tard)

ASSOCIATIONS COMMUNALES A CARACTERE CULTUREL	GRATUIT 2 FOIS PAR AN
ASSOCIATIONS COMMUNALES (manifestation non lucrative)	GRATUIT 1 FOIS PAR AN
ASSOCIATIONS COMMUNALES (manifestation lucrative)	250€
ASSOCIATIONS COMMUNALES (activités de base, réunions ou assemblée générale)	GRATUIT
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	990€
PERSONNEL COMMUNAL UNE FOIS PAR AN	220€
ENDOMMAGEMENT DESTRUCTION DU MATERIEL OU DE L'ELECTROMENAGER	FACTURE SELON DEVIS

#### Délibération n° 2024/19 : Tarifs de l'occupation du domaine public 2024

Considérant qu'il n'y a pas lieu de réviser les tarifs de l'occupation du domaine public,

Après avoir reçu l'avis favorable de la majorité des membres présents de la commission des finances du 27 mars 2024.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ?

**Monsieur BACHELART Jean-Luc** demande si les diverses prestations sont facturées aux intervenants qui interviennent sur la commune comme prestataires de services pour la mairie : VEOLIA, SICAE.....

**Monsieur le Maire** lui répond que oui.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres questions ? Non, il demande à passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à la majorité des membres présents et représentés (Abstention : MASTELINCK Bruno)

- Décide d'appliquer les tarifs à compter du 01 avril 2024 comme suit :

Type de perception	Activité concernée	Modalité de tarification	Tarif applicable en€ fluide compris
Tarif journalier	Emplacement pour marchand du marché du vendredi	Mètre linéaire	1€
	Emplacement pour marchand du marché utilisant l'électricité	Mètre linéaire	2.00€
	Camion magasins	forfait	35€
	Emplacement pour marchand sédentaire (poulet, pizza)	forfait	6€
Tarif journalier	Forfait déménagement pour les sociétés/ jour	forfait	30€
Tarif journalier	Autre occupation temporaire du domaine public par besoin de chantier, étais, contrefiches ou autres appareils d'étaisements, palissades, échafaudage tubulaire	Mètre linéaire	0.50€
Tarif par fêtes	Selon étude du rapport coût de l'énergie et tickets de manège	Caution	500€
Tarif journalier	Stationnement de benne	Forfait	25€
	Incidence sur la circulation	Forfait	-
	Sans fermeture de rue		25€
	Fermeture de rue 1 jour		50€/jour
	Fermeture de rue >1 jour	Forfait	50€/jour
	Nettoyage et collecte des déchets emplacement	Forfait	15€
Cirque et évènement par jour	Cirque	Forfait	50€
	Evènement	Forfait	50€
	Branchement eau/électricité	Forfait	10€
	Nettoyage et collecte des déchets emplacement	Forfait	15€
	Nettoyage et collecte des déchets emplacement animaux	Forfait	7.50€
Tarif marché de Noël	Emplacement pour les particuliers	La table	12.00€
	Emplacement pour les professionnels	La table	20.00€
Tarif à l'année	Etal commercial de vente de fleurs	Forfait	65 €

### Délibération n° 2024/20 : Tarifs des concessions funéraires

Vu le Code de la fonction publique,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de réviser les tarifs des concessions, columbarium et des caves urnes des cimetières,

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ? Non, il demande à passer au vote.

Vu l'avis favorable de la majorité des membres présents de la commission des finances du 27 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à la majorité des membres présents et représentés (**Abstention** : MASTELINCK Bruno)

Concessions		Columbarium		Caves urnes	
30 ans	50 ans	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans
500€	650€	550€	850€	600€	900€

### Délibération n° 2024/21 : Tarifs des loyers communaux 2024

Vu le Code Général de la fonction publique,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs des loyers communaux.

Vu l'avis favorable de la majorité des membres présents de la commission des finances du 27 mars 2024,

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ? Non, il demande à passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à la majorité des membres présents et représentés (Abstention : MASTELINCK Bruno)

Adopte les tarifs tels que ci-après à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 :

LOGEMENTS	TYPE	LOYER 2023	LOYER 2024	CHAUFFAGE Entretien Eau 2023	CHAUFFAGE Entretien Eau 2024	LOYER + CHARGES 2024
		Indice de référence des loyers (IRL) IRL 3ème trimestre 2022 : 136,27	Indice de référence des loyers (IRL) IRL 3ème trimestre 2023 : 141,03  =L2024*(141,03/136,27)			
PARADIS	F3 - F4	564,77 €	584,50 €	99,97 €	99,97 €	684,47 €
MARRONNIERS	F3 - F4	517,68 €	535,76 €	14,00 €	14,00 €	549,76 €
MARRONNIERS	F1	203,35 €	210,45 €			210,45 €
MARRONNIERS	F3 - F4	517,68 €	535,76 €			535,76 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	F4 -F5	451,80 €	467,58 €			467,58 €
MAISON DES ASSOCIATIONS	F2	350,00 €	362,23 €			362,23 €
Avenue de la Gare	Chalet	175,94 €	182,08 €			182,08 €

BÂTIMENT	TYPE	LOYER 2023	LOYER 2024	CHAUFFAGE Entretien Eau 2023	CHAUFFAGE Entretien Eau 2024	LOYER + CHARGES 2024
		Indice des loyers commerciaux (ILC) ILC 3ème trimestre 2022 : 126,13	Indice des loyers commerciaux (ILC) ILC 3ème trimestre 2023 : 133,66  =L2024*(133,66/126,13)			
145 rue de Nery	bail commercial révisable en avril	1 800,00 €	1 907,46 €	forfait eau 20€ (électricité rbst sur facture)	forfait eau 20€ (électricité rbst sur facture)	1 927,46 €
145 rue de Nery	bail commercial révisable en juin	910,00 €	964,33 €	forfait eau 20€ forfait électricité 50€	forfait eau 20€ forfait électricité 50€	1 034,33 €

BÂTIMENT	TYPE	LOYER 2023	LOYER 2024	CHAUFFAGE Entretien Eau 2023	CHAUFFAGE Entretien Eau 2024	LOYER + CHARGES 2024
		Indice du coût de la construction (ICC) ICC 3ème trimestre 2022 : 2037	Indice du coût de la construction (ICC) ICC 3ème trimestre 2023 : 2106  =L2024*(2106/2037)			
100 place du Marché	contrat location à usage professionnel révisable en février	250,00 €	258,47 €	forfait eau, électricité 20€	forfait eau, électricité 20€	278,47 €

### Délibération n° 2024/22 : Participation financière de la commune de Béthisy-Saint-Martin pour l'avis des jeunes, ALSH et la police puri-communale 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la majorité des membres présents de la commission des finances du 27 mars 2024,

Vu la convention de partenariat entre les communes de Béthisy Saint Pierre, Néry, Saintines, Béthisy Saint Martin

Vu les annexes présentées.

Vu les annexes présentées.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ? Non, il demande à passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à la majorité des membres présents et représentés**  
**(Abstention : MASTELINCK Bruno)**

- La demande de remboursement pour la participation aux activités de l'Accueil de Loisirs pour la commune de Béthisy Saint Martin pour l'année 2023 pour un montant de **6 171.81€**
- La demande de remboursement pour la participation aux activités de l'Avis des Jeunes pour la commune de Béthisy Saint Martin pour l'année 2023 pour un montant de **9 487.98€**
- La demande de remboursement pour la participation aux dépenses de la police pluri-communale pour la commune de Béthisy Saint Martin pour l'année 2023 pour un montant de **15 273.37€**

**Délibération n° 2024/23 : Participation financière de la commune de Néry pour l'avis des jeunes, ALSH et la police puri-communale 2024**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la majorité des membres présents de la commission des finances du 27 mars 2024,

Vu la convention de partenariat entre les communes de Béthisy Saint Pierre, Néry, Saintines, Béthisy Saint Martin.

Vu les annexes présentées.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ? Non, il demande à passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à la majorité des membres présents et représentés**  
**(Abstentions : MASTELINCK Bruno, MOUTIER Alexandra par déontologie)**

- La demande de remboursement pour la participation aux activités de l'Accueil de Loisirs pour la commune de Néry pour l'année 2023 pour un montant de **1 123.70 €**
- La demande de remboursement pour la participation aux activités de l'Avis des Jeunes pour la commune de Néry pour l'année 2023 pour un montant de **6 747.37 €**
- La demande de remboursement pour la participation aux dépenses de la police pluri-communale pour la commune de Néry pour l'année 2023 pour un montant de **9 977.20€**

**Délibération n° 2024/24 : Participation financière de la commune de Saintines pour la police puri-communale 2024**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la majorité des membres présents de la commission des finances du 27 mars 2024,

Vu la convention de partenariat entre les communes de Béthisy Saint Pierre, Néry, Saintines, Béthisy Saint Martin

Vu les annexes présentées,

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ? Non, il demande à passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à la majorité des membres présents et représentés  
(**Abstention** : MASTELINCK Bruno)

- La demande de remboursement pour la participation aux dépenses de la police pluri-communale pour la commune de Saintines pour l'année 2023 pour un montant de :  
16 413.62 €

#### **Délibération n° 2024/25 : Cession d'une parcelle de terrain située Rue de la Fourche**

Le conseil municipal,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,
- L'avis du Domaine en date du 28 juin 2023.

Considérant :

Que la commune de Béthisy-Saint-Pierre est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 647 m<sup>2</sup>, située rue de la Fourche et cadastrée en section AB sous le numéro 295P.

Vu la délibération 2023/37 du 5 septembre 2023 relative à la vente du terrain situé rue de la Fourche et cadastré en section AB sous le numéro 295P votée à l'unanimité,

Qu'une proposition de cession au prix de 121.00 € H.T le m<sup>2</sup> conforme à l'évaluation domaniale, plus 10%, a été proposée à Monsieur VERGNES Nicolas et Madame VERGNES née CHAZOTTES qui l'ont accepté.

Que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Vu préalablement à la vente, la désaffectation et le déclassement du domaine public qui ont été prononcés le 22 mars 2024 à l'unanimité par le conseil municipal.

Vu le constat de désaffectation par Delta huissier de Compiègne en date du 03 avril 2024,

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des questions ? Non, il demande à passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à la majorité des membres présents et représentés  
(**Abstention** : MASTELINCK Bruno)

D'autoriser la cession par la commune de la parcelle cadastrée en section AB sous le numéro 295P située Rue de la Fourche à Monsieur VERGNES Nicolas et Madame VERGNES née CHAZOTTES,

- Précise que cette cession interviendra au prix de 121€ le m<sup>2</sup> H.T et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente

## Questions diverses :

### Demandes de Madame Eugénie LAURE :

- *Qu'en est-il du nouveau local qui doit accueillir la bibliothèque ?*

*Madame CAILLEUX Michèle répond :* Comme vous avez tous pu le constater, une somme de 132 750 € a été prévue au budget qui vient d'être voté ce soir à la majorité.

Cela comprend l'aménagement des locaux commerciaux de la Brosserie qui sont, pour l'instant à l'état brut, locaux permettant d'y accueillir la bibliothèque ainsi qu'un parc informatique renouvelé.

- *En ce qui concerne la cantine du Val d'Automne, au vu du nombre d'enfants inscrits croissants à la restauration scolaire et les locaux qui commencent à devenir trop petits, l'aménagement de la pièce se trouvant au-dessus du local existant qui devait être réalisé va-t-il bientôt voir le jour ?*

*Madame CAILLEUX Michèle répond :* En ce qui concerne le local situé au-dessus de la salle de restauration scolaire du Val d'Automne, nous pourrions prochainement, si le besoin se fait sentir, y installer 19 enfants maximum et ce pour des raisons de sécurité.

Par ailleurs, il nous faudra réparer l'escalier d'accès extérieur, en très mauvais état depuis de nombreuses années et y faire poser une main courante.

Dans le futur, nous projetons de créer une issue de secours avec un escalier extérieur, afin de pouvoir accueillir beaucoup plus d'enfants en toute sécurité.

### Demandes de Monsieur Cédric BALAINE:

- *La démolition de l'abri bus a-t-il été enfin programmé afin de permettre aux 4 commerces croisement rue Albert Bocqué et Pasteur de bénéficier de places de parking supplémentaires ?*

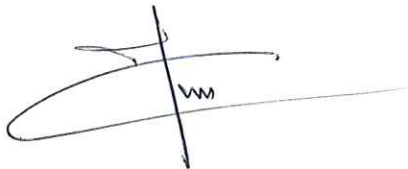
-

*Monsieur le Maire* lui répond : Cela sera fait au plus tard la dernière semaine d'avril par les services techniques en régie.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h39.*

Le Maire,

Jean-Marie LAVOISIER



La secrétaire de séance,

Michèle CAILLEUX



## VOLLÉ Valerie

---

**De:** Bruno MASTELINCK <bruno.mastelinck.cmbbsp@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 10 avril 2024 21:18  
**À:** VOLLÉ Valerie  
**Cc:** LAVOISIER Jean-Marie; Bachelart Jean-luc; Eugénie LAURE; Cailleux Michèle; BALAINE Cédric; hoynant.cm; Jean-Christian GESSON; HOYNANT Christine; Brisez Patricia; Claire PIERRE; Aurélien DUFOUR; Anja GRABBERT; Ghislaine VERSIGNY; MIGLIORINI Jean-Pierre; JULLIEN Thierry; Michel SAGNET; Nadine PICART; Pascale Sagnet; Picart Michel; Aymeric TALLON; Quentin DUBOIS  
**Objet:** Re: intervention

Bonsoir madame Vollé,

Je ne veux pas vous donner mon intervention pour la joindre au compte rendu(PV) car monsieur Lavoisier a refusé sa lecture à M. Bachelart ayant procuration et a même dit pendant la séance qu'il ne la joindra pas au compte rendu.

La secrétaire de séance doit inscrire dans le compte rendu (PV) ce qui s'est réellement passé dans cette séance c'est-à-dire, un refus de prise de parole par Monsieur Lavoisier. C'est un événement marquant et notable.

Dans le cas contraire, joindre dans un compte rendu (PV) une intervention qui n'a pas eu lieu, serait un faux et rendrait complice son auteur et les conseillers qui le voteraient.

Il n'est pas concevable dans une république de dire des choses en assemblée et d'écrire le contraire ou d'essayer d'atténuer ou de détourner les faits.

Il faut assumer ces propos et avoir le courage de les écrire.

Bonne réception.  
Cordialement

Le mer. 10 avr. 2024 à 12:25, VOLLÉ Valerie <[valerie.volle@bethisysaintpierre.fr](mailto:valerie.volle@bethisysaintpierre.fr)> a écrit :

Bonjour Monsieur MASTELINCK,

Pourriez-vous me faire parvenir votre intervention sur le budget 24.

J'en ai besoin pour le procès-verbal.

Par avance, merci

Cordialement,

ANALYSE AVEC COMPILATION DU BP 2023 et CA 2023							BP 2024
23: Immobilisations en cours (sauf opérations)							Prévu 2024
	RAR* 2022	Prévu 2023	Liquidé 2023	RAR* 2023	CREDIT SANS EMPLOI 2023		
op n° 46: ACHAT MATERIEL ET OUTILLAGE	- €	8 500,00 €	5 956,07 €	1 309,09 €		108 000,00 €	
op n° 52: CHÂTEAU DE LA DOUYE	8 894,12 €	123 000,00 €	131 878,52 €	- €		100 000,00 €	
op n° 57: ECOLE	3 854,18 €	146 000,00 €	13 674,58 €	17 021,71 €		185 000,00 €	
op n° 58: AVIS DES JEUNES	- €	- €	- €	- €		1 000,00 €	
op n° 59: ECOLE VAL	- €	135 000,00 €	38 147,02 €	12 871,86 €		80 000,00 €	
op n° 60: ECOLE PARADIS	- €	- €	- €	- €		14 000,00 €	
op n° 72: EGLISE	- €	125 440,00 €	1 740,00 €	119 645,75 €		35 000,00 €	
op n° 78: HÔTEL DE VILLE (=mairie)	- €	- €	- €	- €		20 000,00 €	
op n° 81: CIMETIERE	- €	30 000,00 €	498,00 €	- €		30 000,00 €	
op n° 93: ACHAT DE TERRAIN	- €	1,00 €	1,00 €	- €		95 000,00 €	
op n° 94: MAISON DES ASSOCIATIONS	11 640,00 €	- €	11 640,00 €	- €		- €	
op n° 95: VOIRIES	27 988,80 €	28 194,91 €	29 282,80 €	- €		55 000,00 €	
op n° 96 : DIVERS	- €	- €	- €	- €		5 000,00 €	
op n° 97: VIDEO PROTECTION	- €	60 000,00 €	- €	60 000,00 €		70 000,00 €	
op n° 98: RUE MAURICE CHORON	27 480,00 €	134 520,00 €	18 939,47 €	101 718,15 €		1 369 600,00 €	
Op n°105: PLAN DE CIRCULATION	16 722,00 €	3 228,00 €	14 381,26 €	- €		- €	
Op n°106: ETUDE COMPLEXE SPORTIF	27 840,00 €	50 000,00 €	59 752,66 €	9 900,00 €		2 217 241,09 €	
op 107: renforcement et mise aux normes EP	- €	100 000,00 €	24 950,00 €	70 120,00 €		- €	
op 109: JARDIN	7 345,18 €	2 655,00 €	9 986,92 €	- €		- €	
op n° 110: achat SICAF	- €	450 000,00 €	380 777,66 €	- €		- €	
op n° 114 : Bibliothèque, aménagement des locaux commerciaux Brosserie						132 750,00 €	
op n° 116 : salle DRANSART						10 000,00 €	
op n° 118 : panneaux signalétiques sur nos bâtiments et espaces publics	- €	10 000,00 €	- €	- €		28 000,00 €	
	131 764,28 €	1 406 538,91 €	741 605,96 €	392 586,56 €	404 110,67 €	4 555 591,09 €	

➤ Les restes à réaliser (RAR\*) : ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes.

Les RAR doivent être pris en compte pour déterminer le besoin de financement.

## Investissements

Dépenses		
	RAR 2023	Prévu 2024
<b>23: immobilisations en cours ( sauf opérations)</b>		
op n° 46: ACHAT MATERIEL ET OUTILLAGE	1 309,09 €	108 000,00 €
op n° 52: CHÂTEAU DE LA DOUYE		100 000,00 €
op n° 57: ECOLE MAR y compris incendie préfabriqué	17 021,71 €	185 000,00 €
op n° 58: AVIS DES JEUNES		1 000,00 €
op n° 59: ECOLE VAL	12 871,86 €	80 000,00 €
op n° 60: ECOLE PARADIS		14 000,00 €
op n° 72: EGLISE	119 645,75 €	35 000,00 €
op n° 78: HÔTEL DE VILLE (=mairie)		20 000,00 €
op n° 81: CIMETIERE		30 000,00 €
op n°93: ACHAT DE TERRAIN		95 000,00 €
op n°94: MAISON DES ASSOCIATIONS		
op n°95: VOIRIES		55 000,00 €
op n°96 : DIVERS		5 000,00 €
op n°97: VIDEO PROTECTION	60 000,00 €	70 000,00 €
op n°98: RUE MAURICE CHORON	101 718,15 €	1 369 600,00 €
op n°99: CREATION PARKING IMPASSE L.LESUEUR		
op n° 105: PLAN DE CIRCULATION		
op n°106: ETUDE COMPLEXE SPORTIF	9 900,00 €	2 217 241,09 €
op n° 107: renforcement et mise aux normes EP	70 120,00 €	
op n° 109: jardins		
op n° 110: achat SICAE		
op n°114 : Bibliothèque, aménagement des locaux commerciaux Brosserie		132 750,00 €
op n°116 : salle DRANSART		10 000,00 €
op n°118 : panneaux signalétiques sur nos bâtiments et espaces publics		28 000,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>392 586,56 €</b>	<b>4 555 591,09 €</b>
<b>10: Dotations, fonds divers et réserves</b>		
D001 : SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		241 132,63 €
<b>16: Emprunts et dettes assimilées</b>		
1641: remboursement emprunt		133 483,86 €
<b>020: dépenses imprévues (investissement)</b>		
dépenses imprévues		
<b>040: opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		
2135: travaux en régie		
192: plus ou moins value sur cession d'immobilisation		
<b>041: opérations patrimoniales</b>		
2128: autres agencement et aménagements de travaux		
<b>Sous-total</b>	<b>392 586,56 €</b>	<b>4 930 207,58 €</b>
	<b>5 322 794,14 €</b>	

<b>Recettes</b>		
	<b>RAR 2023</b>	<b>Prévu 2024</b>
<b>13: Subventions d'investissement</b>		
1321: ETAT (Choron, Ecole VAL, Stade)	63 773,03 €	162 086,70 €
1322: Région (Stade)	24 762,00 €	200 000,00 €
1323: départements (Stade, Ecole Val)	129 340,00 €	459 963,00 €
1348: autres fonds (ARC FDC 400 000€ Stade + FDC Ecole Marronniers + Informatisation biblio + FFF)		544 596,55 €
<b>Sous-total</b>	<b>217 875,03 €</b>	<b>1 366 646,25 €</b>
<b>10: Dotations, fonds divers et réserves</b>		
10222: FCTVA		44 310,00 €
10226: Taxe d'aménagement		10 000,00 €
10251: dons et legs en capital		
1068: Excédents de fonctionnement capitalisés		415 844,16 €
1641: montant du prêt		2 600 000,00 €
<b>021: virement de la section de fonctionnement</b>		
21: virement de la section fonctionnement		659 204,28 €
<b>040: Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>		
281828: matériel de transport		2 714,29 €
2815731: matériel roulant		4 503,00 €
28158: autres installations, matériel et outillage technique		1 160,40 €
281838: matériel de bureau et informatique		- €
281848: mobilier		536,73 €
<b>TOTAL</b>	<b>217 875,03 €</b>	<b>5 104 919,11 €</b>
	<b>5 322 794,14 €</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévi 2024	SUBV accordées	SUBV sollicitées	
<b>23 immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>				
<b>RAR 2023</b>				
RAR	392 586,56 €			
<b>OP n°46: achat matériel, outillage</b>				
CTM : DEVIS BOUCHARD	8 880,00 €			
CTM : DEVIS ESCOMEL	93 048,00 €			
CTM : MATERIEL ( cric hydraulique, coffre outils )	522,00 €			
MAT. SCOLAIRE ECOLE MAR ou VAL (en prévision d'un éventuel besoin)	1 550,00 €			
MAT. INFORMATIQUE : PC, base, écran...	4 000,00 €			
<b>TOTAL OP n°46</b>	<b>108 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>OP n°52: Château de la Douye</b>				
ETUDES consolidation plancher et aménagement intérieur	10 680,39 €			
MARCHE : AIRE ET TERRE + PREVENTEC+ BECIP + BET V,GUYOT + QUALICONSULT	29 319,61 €			
TRAVAUX AMENAGEMENT INTERIEUR ( sanitaires )	60 000,00 €			
<b>TOTAL OP n°52</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>OP n°57: Ecole des Marronniers</b>				
CONSTRUCTION CLASSE CM2 SOUS PREAU + abri préau + démolition PREFABRIQUE + enrobé	166 880,00 €			
TBI classe CM2	3 400,00 €			
MOBILIER classe CM2	7 500,00 €			
DIVERS ( Architecte... )	4 220,00 €			
AUTRES MAT : RIDEAU + PORTE MANTEAUX	3 000,00 €			
TRAVAUX ISOLATION ET RENOVATION ENERGETIQUES ( en RAR )		47 014,97 €		
<b>TOTAL OP n°57</b>	<b>185 000,00 €</b>	<b>47 014,97 €</b>	<b>68 228,55 €</b>	nouveau FDC ARC
<b>OP n°58: AVJ et CLSH</b>				
AVJ : ISOLATION LAINE A SOUFFLER (CEE)	1 000,00 €			
<b>TOTAL OP n°58</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>OP n°59: ECOLE VAL AUTOMNE</b>				
REPLACEMENT DES HUISSERIES, PLAFONDS	80 000,00 €			
			58 897,70 €	ETAT FONDS VERTS
			17 780,00 €	DEPARTEMENT
<b>TOTAL OP n°59</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>76 677,70 €</b>	
<b>OP n°60: ECOLE PARADIS</b>				
RIDEAU OCCULTANT avec pose	2 200,00 €			
ISOLATION LAINE A SOUFFLER (CEE)	7 200,00 €			
1 TBI	3 500,00 €			
1 ORDINATEUR	1 100,00 €			
<b>TOTAL OP n°60</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>OP n°72: EGLISE</b>				
ORGUE	15 650,00 €			
CLOCHE	9 350,00 €			
ESCALIER	10 000,00 €			
MACONNERIE ET TOITURE (en RAR)		28 800,00 €		
<b>TOTAL OP n°72</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>28 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>OP n°78: HOTEL DE VILLE</b>				
ISOLATION COMBLE MAIRIE, TRAVAUX	20 000,00 €			
<b>TOTAL OP n°78</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>OP n°81: COLOMBARIUM - CIMETIERE</b>				
CONSTRUCTION 16 CAVEAUX URNES, COLOMBARIUM, & AMENAGEMENTS AUTO	30 000,00 €			
<b>TOTAL OP n°81</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>OP n°93: ACHATS DE TERRAIN</b>				
ACQUISITION PARCELLE BSM (A719+A249), Frais de notaire	26 630,00 €			
TERRAIN HAZARD, Frais de notaire	63 720,00 €			
MARGE SUR FN et frais	4 650,00 €			
<b>TOTAL OP n°93</b>	<b>95 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>OP n°95: VOIRIE</b>				
TRAVAUX CHEMIN HAZOI, MAISON LONG DE LA PLAINE	10 000,00 €			
CONSTRUCTION TROTTOIR AV VAL AUTOMNE	3 500,00 €			
PARKING DEVANT CABINET KINE	9 000,00 €			
VOIRIE ( reste dispo )	27 500,00 €			
REPLACEMENT DES POUBELLES DE VOIRIES avec tri sélectif	5 000,00 €			
<b>TOTAL OP n°95</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	

OP n°96: DIVERS			
ISOLATION LAINE A SOUFFLER CMS	310,00 €		
ISOLATION LAINE A SOUFFLER MAISON ASSO	4 690,00 €		
<b>TOTAL OP n°96</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
OP n°97: VIDEO PROTECTION			
MARCHE CITYPROTECT ( 50% du marché + actualisation )	70 000,00 €		
MARCHE CITYPROTECT (RAR 60 000€)		24 762,00 €	
		16 758,06 €	
		42 140,00 €	
<b>TOTAL OP n°97</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>83 660,06 €</b>	<b>0,00 €</b>
OP n°98: RUE MAURICE CHORON			
RAR AREA solde + ADTO	- €		
RAR CAGNA + SEZEO Bastille	- €		
SEZEO rur Choron / RESEAU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC (COMPETENCE SEZEO)	32 639,35 €	47590	
SEZEO rur Choron / RESEAU RESEAU BASSE TENSION (COMPETENCE SEZEO)	135 996,46 €		
SEZEO rur Choron / RESEAU TELECOM (100% à note charge)	200 949,79 €		71 689,00 €
COEFFICIENT ACTUALISATION SUR SEZEO ( prévision 10% )	40 014,40 €		
AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	960 000,00 €		
<b>TOTAL OP n°98</b>	<b>1 369 600,00 €</b>	<b>47 590,00 €</b>	<b>71 689,00 €</b>
OP n°106: ETUDE COMPLEXE SPORTIF			
TECHNICITE (maitre d'oeuvre) TF1 + TF2 + TO ACHATPUBLIC + BOAMP : publication MAPA SOMAP (RAR) : assistant en maîtrise d'ouvrage	256 900,00 €	10 810,00 €	442 183,00 €
MAPA TRAVAUX LOT 1 (TF + TO + 2 options) : gazon synthétique (LOISELEUR)	1 394 607,10 €		200 000,00 €
MAPA TRAVAUX LOT 2 : éclairage (BENTIN)	189 346,38 €		31 500,00 €
VESTIAIRES (provision)	376 387,61 €		400 000,00 €
			70 000,00 €
<b>TOTAL OP n°106</b>	<b>2 217 241,09 €</b>	<b>10 810,00 €</b>	<b>1 143 683,00 €</b>
OP n°107: RENFORCEMENT, MISE AUX NORMES ECLAIRAGE PUBLIC / COMMUNE (SEZEO)			
SEZEO (RAR : solde 70% + actualisation + 2 candélabres supplémentaires)			
<b>TOTAL OP n°107</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
OP n°114: BIBLIOTHEQUE - AMENAGEMENT DES LOCAUX RUE BROSSERIE			
SOMAP - ASSISTANCE MARCHE TRAVAUX	6 500,00 €		
AMENAGEMENT LOCAUX BIBLIO	100 000,00 €		
INFORMATISATION BIBLIOTHEQUE	12 750,00 €		6 368,00 €
MOBILIER	13 500,00 €		
<b>TOTAL OP n°114</b>	<b>132 750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 368,00 €</b>
OP n°116: SALLE DRANSART			
TRAVAUX REAMENAGEMENT SALLE DRANSART	10 000,00 €		
<b>TOTAL OP n°116</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
OP n°118: PANNEAUX SIGNALIQUES sur nos batiments et espaces publiques			
PANNEAUX D'AFFICHAGE LIBRE	11 000,00 €		
PANNEAUX SIGNALIQUÉ / CHATEAU	5 000,00 €		
PANNEAUX SIGNALISATION ROUTIERE / POLICE	12 000,00 €		
<b>TOTAL OP n°118</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
16 Emprunts et dettes assimilés			
1641: emprunts	133 483,86 €		
DEFICIT DE 2023	241 132,63 €		
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 322 794,14 €</b>	<b>217 875,03 €</b>	<b>1 366 646,25 €</b>

REGION

ETAT

DEPARTEMENT

DEP. Quote part  
reversée  
par le SEZEO

DETR 2024 / TELECOM

DEPARTEMENT

REGION

ETAT

FONDS DE CONCOURS

ARC

gazon synthétique

F.F.F

ARC (50%)

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>10: Dotations, fonds divers et réserves</b>			
10222: FCTVA		44 310,00 €	
RAR 2021		217 875,03 €	
subventions		1 366 646,25 €	
10226: Taxe d'aménagement		10 000,00 €	
1068: Excédents de fonctionnement capitalisés		415 844,16 €	
<b>016: Emprunts et dettes assimilées</b>			
16		2 600 000,00 €	
<b>021: virement de la section de fonctionnement</b>			
21		659 204,28 €	
<b>040: Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissement)</b>			
281828: matériel de transport		2 714,29 €	
2815731: matériel roulant		4 503,00 €	
28158: autres installations, matériel et outillage technique		1 160,40 €	
281838: matériel de bureau et informatique		- €	
281848: mobilier		536,73 €	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>5 322 794,14 €</b>	

Sens	Compte	Libelle_compte	Operation	Libelle_operation	Observation	Report (Restes à réaliser 2023)	Proposé	Total
R	1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	57	ECOLES MARRONNIERS	ETAT / Travaux isolation et Renovation energetiques	47 014,97 €	- €	47 014,97 €
R	1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	57	ECOLES MARRONNIERS	ARC FONDS DE CONCOURS / CLASSE CM2 SOUS PREAU	- €	68 228,55 €	68 228,55 €
R	1321	Subv, non transf, Etat et établissements nationaux	59	ECOLE VAL	ETAT FONDS VERTS 60%	- €	58 897,70 €	58 897,70 €
R	1323	Subv, non transf, Départements	59	ECOLE VAL	DEPARTEMENT ECOLE VAL D'AUTOMNE	- €	17 780,00 €	17 780,00 €
R	1323	Subv, non transf, Départements	72	EGLISE	SUBVENTION DEPARTEMENT	28 800,00 €	- €	28 800,00 €
R	1322	Subv, non transf, Régions	97	VIDEO PROTECTION	SUBVENTION REGION VIDEOPROTECTION	24 762,00 €	- €	24 762,00 €
R	1323	Subv, non transf, Départements	97	VIDEO PROTECTION	SUBVENTION DEPARTEMENT vidéoprotection	42 140,00 €	- €	42 140,00 €
R	1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	97	VIDEO PROTECTION	DETR	16 758,06 €	- €	16 758,06 €
R	1321	Subv, non transf, Etat et établissements nationaux	98	RUE MAURICE CHORON	DETR 2024 ENFOUISSEMENT RESEAUX TELECOM	- €	71 689,00 €	71 689,00 €
R	1323	Subv, non transf, Départements	98	RUE MAURICE CHORON	SUBV DEPARTEMENT reversée par le SEZEO	47 590,00 €	- €	47 590,00 €
R	1321	Subv, non transf, Etat et établissements nationaux	106	ETUDE COMPLEXE SPORTIF	ETAT DETR	- €	31 500,00 €	31 500,00 €
R	1322	Subv, non transf, Régions	106	ETUDE COMPLEXE SPORTIF	REGION SPORT	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
R	1323	Subv, non transf, Départements	106	ETUDE COMPLEXE SPORTIF	SUBVENTION DEPARTEMENTALE : dossier 2 sur TC	- €	92 183,00 €	92 183,00 €
R	1323	Subv, non transf, Départements	106	ETUDE COMPLEXE SPORTIF	SUBVENTION DEPARTEMENTALE : dossier 1 sur TF	- €	350 000,00 €	350 000,00 €
R	1323	Subv, non transf, Départements	106	ETUDE COMPLEXE SPORTIF	SUBVENTION DEPARTEMENTALE : dossier sur etudes préalables	10 810,00 €	- €	10 810,00 €
R	1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	106	ETUDE COMPLEXE SPORTIF	ARC FONDS DE CONCOURS / STADE GAZON SYNTHETIQUE	- €	400 000,00 €	400 000,00 €
R	1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	106	ETUDE COMPLEXE SPORTIF	FFF	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
R	1348	Autres fonds affectés à l'équipement non amortissable	114	BIBLIOTHEQUE	ARC INFORMATISATION	- €	6 368,00 €	6 368,00 €
					Totaux	217 875,03 €	1 366 646,25 €	1 584 521,28 €